5 novembre 2025

Consultation sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et les plans spéciaux de la Capitale-Nationale 2025-2030

Harmonisation générale (pour tous les chantiers d'aménagement forestier)

Communication et sécurité

— Informer au moins 2 semaines à l'avance de la date de début et de fin des opérations forestières;
— Informer à l'avance des opérations forestières d'hiver pour planifier l'impact sur l'activité de pêche blanche;
— S'assurer de mettre en place des mesures de sécurité (affichage, radio avec la ZEC, etc) dans les chemins forestiers lors des opérations de transport.

Chemins forestiers

— Participer à l'amélioration à moyen terme et à la résilience aux changements climatiques et au maintien des chemins multiusages en partenariat avec la ZEC et les utilisateurs du territoire par l'ajout ou l'amélioration de mesures d'atténuation (ponceaux de drainage, ponceau de plus grande dimension, bassin de sédimentation, rechargement, compactage, etc) afin de minimiser les impacts de l'érosion;
— Remettre en état les chemins et les ponceaux, tels qu'ils étaient avant le début des opérations (asphalte recyclé ou ponceau endommagé, altération du chemin, etc).
— Niveler les chemins utilisés lors de la fin des opérations annuelles;
— Certains ponceaux sur les chemins visés manque de matériel granulaire pour respecter le RADF (hauteur du remblai de 30 cm). Recharger le chemin sur ces tronçons pour éviter que les ponceaux ne défoncent lors du passage des camions de transport de bois;
— Ne pas créer de nouvel accès à la limite du territoire de la ZEC, notamment afin de faciliter le contrôle des entrées et du prélèvement faunique.

Chasse à l'orignal

— S'il y a lieu, convenir d'activités forestières (récolte et transport) en période de chasse à l'orignal à la carabine. Dans le cas où, il n'y a pas d'entente possible sans nuire au chasseur, le Ministère pourra servir de médiateur.

Protection des habitats aquatique

— Par principe de précaution, protégez dans la mesure du possible les cours d'eau issus de la microtopographie Lidar (intermittent et éphémères) à cause de la faiblesse du RADF concernant la protection des résurgences souterraines alimentant la majorité des frayères de la ZEC;
— Protéger les bassins versants des plans d'eau situé au niveau supérieur d'un bassin hydrographique parce qu'ils sont généralement plus vulnérables aux impacts anthropiques (coupe forestière, villégiature, etc.) et aux extrêmes climatiques (sécheresse, etc);
— Élargir les bandes riveraines des ruisseaux situées en zones escarpées afin d'éviter que des chablis forment des embâcles ou diminuent la stabilité des berges;
— Prévoir une rencontre avec la ZEC lorsque les chemins d'accès seront connus et planifiés afin de minimiser les impacts qu'ils peuvent causer à long terme sur les habitats aquatiques (fermeture de chemins, plan d'entretien, etc).

Protection des habitats fauniques

— Privilégiez, lorsque c'est possible et justifié, l'aménagement forestier favorisant des habitats propices à l'orignal ou le petit gibier par l'utilisation des IQH dans la planification des coupes.

Commentaires les plus fréquents des utilisateurs de la ZEC

— Assurer la protection des sources d'eau qui alimentent les chalets et l'aspect visuel (protection des paysages);
— Éviter la récolte forestière ou le transport de bois en période de chasse à l'orignal;
— Assurer un minimum d'entretien ou d'amélioration du réseau routier.

Harmonisation spécifique (par lacs)

Ces demandes ne sont pas exhaustives et évoluent selon le contexte ou la découverte d'autres affectations. On s'attend à une rencontre d'harmonisation lors de la programmation annuelle afin d'ajouter, s'il y a lieu, d'autres préoccupations ou affectations afin d'améliorer la planification intégrée.

Lac aux Canards et l'If

— Ce lac a été présenté dans les projets d'aires protégées pour des raisons importantes : c'est un habitat important pour l'omble chevalier oquassa, c'est un lac à la tête du bassin versant (fragile aux perturbations) et c'est un lac important pour la pratique d'activités de plein air;

— À la suite de l'inventaire ichtyologique en août 2025 de l'équipe du MELCCFP, la population d'omble de fontaine vivant dans le lac aux Canards est présentement en difficulté. Actuellement, des mesures sont prises afin de freiner l'exploitation par la pêche sportive. Des coupes forestières ou l'implantation de chemins forestiers supplémentaires à l'intérieur du bassin versant pourraient empirer la situation;
— La décharge du lac Théodore est un tributaire important pour le lac aux Canards. Il y a des frayères potentielles dans le ruisseau (# 06, 07), à proximité (# 05, 08) et une frayère confirmée non-loin du tributaire (# 04) où une vingtaine de nids ont été aperçu;

— D'autres sites de fraies potentiels sont localisés et risque d'être perturbé par des coupes dans le bassin versant au sud-est du lac (# 9, 10, 11, 12), près de l'écosystème forestier exceptionnel (# 03), dans la Serpentine, mais surtout dans le bassin versant au nord-est. Dans le tributaire du lac If qui est connecté au lac aux Canards, on a aperçu à cet endroit une quinzaine de géniteurs et 5 frayères confirmées. La protection n'est pas assez importante pour les ruisseaux du lac de l'If. C'est un milieu important pour la régénération du lac aux Canards;

— Le projet de localisation de frayère en octobre et novembre 2025 est en cours, de nouvelles frayères ont été localisées, notamment au lac aux Canards;

— Le site de la Serpentine au lac aux Canards a un potentiel récréotouristique pour des activités nautiques et ornithologiques à partir de notre chalet locatif l'Héritage;

— Il y a un sentier pédestre aménagé au nord du lac pour l'accès à la plage du lac aux Canards.

Lac du Pouce et Sandy

— La seul frayère confirmée du lac (# 04) est à proximité du bassin versant qui sera coupé à l'est du lac. Il y a un risque de briser l'écoulement de la résurgence souterraine. Ce lac produit en moyenne 40 kg d'omble de fontaine / saison;
— Plus de 50% du bassin versant du lac Sandy est visé. Ce lac produit en moyenne moyenne 35 kg d'omble de fontaine / saison;
— Présence d'un camping rustique aménagé au lac des Joncs et d'un camping rustique au lac du Pouce;

Lac Épilobe

— Ce lac a été présenté dans les projets d'aires protégées puisque c'est un lac à omble chevalier.
— Son bassin versant est situé au niveau supérieur du bassin hydrographique. Le lac est vulnérable aux impacts anthropiques (coupe forestière, villégiature, etc.) et aux extrêmes climatiques (sécheresse, etc). Au moins de 50% de son bassin versant sera coupé.

Lac Épervière et lac Fourchu

— Vérifier le calcul de débit du tributaire principal du lac Épervière puisque s'il y a une coupe, les débits de pointe vont augmenter;
— Le bassin versant du lac Épervière et du lac Fourchu seront possiblement affecté, notamment le tributaire principal du lac Fourchu;
— Le lac Fourchu et Épervière produisent en moyenne 25 kg d'omble de fontaine / saison.

Lac Belle-montagne

— Ne pas créer de nouvel accès à la limite du territoire de la ZEC, notamment afin de faciliter le contrôle des entrées et du prélèvement faunique;

Lac à John

— Il ne manque pas grand-chose pour protéger le bassin versant au complet du lac à John. Ce lac à une très belle productivité constante de 80 kg d'omble de fontaine / saison.

Lac Buteux, Fléole et Putois

— Potentiel de développement récréotouristique à l'ouest du lac Buteux pour l'aménagement d'un sentier pédestre;
— Le lac Buteux et le lac Fléole sont des lacs à omble chevalier et font partie du projet d'aire protégée;
— Le bassin versant du lac de la Fléole est grandement affecté, si des coupes sont prévues dans ce secteur, prévoir des changements de ponceaux et des ajouts de ponceaux de drainage puisque les débits de pointe vont augmenter.

Lac de la Tête

— Protéger les tributaires principaux du lac de la Tête. C'est un lac important pour la pêche dans ce secteur.



Christian Gagné, Directeur général
ZEC Buteux Bas-Saguenay

Date : 5 novembre 2025